



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Juin 2010

Date de la convocation 21 mai 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc Communauté de Communes du Clermontais
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GAROFFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M.SERRADJ Ahmed,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS</b> : M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.MATHIEU Alain à M.GAIRAUD Francis ;  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;  Mme FLOUROU Jocelyne à Mme BARRE Berthe ;  M.BARDEAU Francis à M.DRUART David ;  M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ;  Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ;  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

**Objet : Convention de mise à disposition de Pascale ANTERIEU avec la Commune de CLERMONT L'HERAULT.**

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil Communautaire que suite au transfert au 1<sup>er</sup> Juin 2010, de Madame Pascale ANTERIEU animatrice territoriale titulaire à temps complet, autorisée à exercer à temps partiel à hauteur de 90% à la Communauté de Communes du Clermontais, il convient de se prononcer sur un projet de convention de mise à disposition de cet agent à la Commune de Clermont l'Hérault.

Il précise que cet agent assurera pour 10% de son temps de travail, l'animation du conseil municipal des enfants auprès de la commune de Clermont l'Hérault, pour la période du 1<sup>er</sup> Juin 2010 au 31 Décembre 2010.

Il ajoute que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Commune de Clermont l'Hérault à la Communauté de Communes, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de Madame Pascale ANTERIEU à la Commune de Clermont l'Hérault tel que présenté ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.